



Programme des subventions humanitaires

Foire aux questions – Rapports en retard

Juillet 2006

Q. Pourquoi la Fondation a-t-elle élaboré de nouvelles procédures pour les rapports en retard ?

R. Les administrateurs de la Fondation ont souhaité réaffirmer que la remise de rapports est un élément essentiel de la bonne gestion des fonds de subventions. Par conséquent, leur objectif est que tous les clubs et districts, sans exception, respectent les règles fixées pour les rapports. Si les exigences en matière de rapports n'ont pas changé, les administrateurs ont établi de nouvelles procédures pour aider clubs et districts à atteindre cet objectif.

Q. Quelles sont les nouvelles procédures ?

R. La Fondation a mis sur pied un système de rappels envoyés aux parrains des subventions. À l'issue de ces rappels, les clubs et districts n'ayant pas fourni de rapport sur l'utilisation des fonds pendant au moins 21 mois seront listés sur le site Web du Rotary (N. B. : Tout club ayant un rapport en retard est inéligible pour une subvention humanitaire. Toutefois, seuls ceux ayant au moins 21 mois de retard dans la remise d'un rapport sont listés sur le site Web). Lorsque ce retard atteint 30 mois, la Fondation recommandera au Conseil Central du R.I. de radier les Rotary clubs parrains incriminés.

De plus, la Fondation examinera semestriellement la situation des districts et de leurs clubs concernant la remise de rapports. Les districts dont moins de 70 % des clubs sont en règle pendant deux semestres consécutifs ne pourront plus participer au programme des subventions humanitaires.

Q. Quels sont les éléments qui seront examinés semestriellement ?

R. Cet examen concernera toutes les subventions octroyées à chaque district et à ses clubs (subventions de contrepartie, subventions pour volontaires, subventions de district simplifiées et subventions 3-H). Des rapports intermédiaires sont dus au moins tous les douze mois pendant la durée de l'action et un rapport final est dû dans les deux mois suivant la conclusion de l'action. Toute subvention pour laquelle la Fondation n'a pas reçu de rapport acceptable dans les délais sera considérée comme en retard.

Q. Quels sont les critères d'un rapport acceptable ?

R. Un rapport acceptable inclut une description des réalisations dans le cadre de l'action, une liste des activités entreprises par les Rotariens, des informations sur les bénéficiaires, un relevé détaillé des entrées et des sorties d'argent, et un relevé bancaire correspondant. Un rapport ne remplissant pas ces critères sera considéré comme étant en retard. Les formulaires pour les rapports peuvent être téléchargés sur le site Web du Rotary. Ces formulaires sont les seuls à pouvoir être utilisés pour les rapports intermédiaires et finals.

Q. Avec quelle fréquence la liste des clubs en défaut sera-t-elle affichée ?

R. Les noms des clubs en défaut seront affichés trimestriellement sur le site Web du R.I.

- Q. Si mon club est listé sur le site Internet, que pouvons-nous faire pour que son nom soit retiré ?**
- R. Votre club doit remettre des rapports acceptables (intermédiaires ou finals) pour toutes les subventions concernées. Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site Web. Une fois les rapports reçus et examinés par la Fondation, le nom du club sera retiré à la prochaine mise à jour trimestrielle.
- Q. J'ai essayé en vain de contacter notre club partenaire pour lui demander de remettre un rapport. Que dois-je faire ?**
- R. La responsabilité de remettre des rapports incombe à la fois aux parrains locaux et internationaux. Par conséquent, ils doivent s'organiser pour les envoyer à la Fondation. Dans le cas où vous n'avez pas de nouvelles de votre contact, vous pouvez vous adresser au président du club partenaire ou au gouverneur du district partenaire. Il se peut qu'ils aient les éléments d'information nécessaires à la rédaction du rapport. Pour justifier la fin de l'action, vous pouvez joindre des photos montrant les réalisations ainsi que des lettres des bénéficiaires. Si vous ne parvenez pas à trouver des documents sur l'action ou les Rotariens responsables, remplissez le rapport final du mieux que vous pouvez en donnant les raisons pour lesquelles des informations sont manquantes. Vous pouvez également documenter vos diverses tentatives de joindre votre partenaire.
- Q. Notre club partenaire a été radié et nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des informations sur l'action. À qui incombe la responsabilité de fournir le rapport ?**
- R. Vous pouvez toujours contacter les Rotariens du club radié qui étaient impliqués dans l'action. Ils doivent être en mesure de vous donner les informations nécessaires pour remplir votre rapport. Si vous n'obtenez pas de réponse, vous pouvez contacter le gouverneur ou le responsable Subventions du district. Dans l'hypothèse d'un club radié, la Fondation compte sur les dirigeants de district pour clore les dossiers. Ces dirigeants doivent avoir autant d'informations que possible sur l'action, si possible vérifier son existence et déterminer les leçons à tirer de l'action pour la Fondation.
- Q. Que se passe-t-il lorsqu'un district est suspendu de participation au programme des subventions humanitaires ?**
- R. Lorsqu'un district est suspendu, la Fondation arrête de traiter les dossiers de subventions de contrepartie, pour volontaires, de district simplifiées et 3-H pour lesquels des clubs du district sont partenaires principaux. Les dossiers ne seront ni acceptés ni approuvés et les subventions approuvées ne seront pas versées.
- Q. Mon district a été suspendu. Que pouvons-nous faire pour y remédier ?**
- R. Afin de lever cette suspension, la Fondation doit recevoir des rapports acceptables (intermédiaires ou finals) pour les subventions parrainées par les clubs de votre district. Une fois ces rapports reçus, la suspension de votre district sera levée.
- Q. Qui puis-je contacter pour obtenir des informations sur les subventions de mon club ou district en retard ?**
- R. Vous pouvez contacter le coordinateur Subventions humanitaires chargés du pays bénéficiaire de l'action. La liste des membres du personnel se trouve sur le site Web à http://www.rotary.org/newsroom/downloadcenter/pdfs/hg_staff_sheet.pdf.